



Strasbourg, le 18 juin 2020

Madame l'Inspectrice d'académie
DASEN du Bas-Rhin

65 Avenue de la Forêt Noire

67083 STRASBOURG CEDEX

Madame l'Inspectrice d'académie-DASEN,

Le SNUipp-FSU67 a été contacté par plusieurs collègues considérés comme personnels fragiles à qui leur circonscription demande de réactiver leur certificat médical ou pour d'autres d'être placés par leur médecin en arrêt de travail.

Le SNUipp-FSU67 vous demande d'informer toutes les circonscriptions que les dispositions prises pour ces personnels depuis le début de l'épidémie perdurent. Pour elles, le télétravail doit être priorisé lorsque cela est possible. S'il n'est pas compatible avec les fonctions exercées, une autorisation spéciale d'absence (ASA) leur est délivrée.

Le SNUipp-FSU67 vous demande de ne pas augmenter la surcharge de travail de la médecine de prévention et des agents administratifs en limitant les demandes de réactivation des certificats médicaux à ceux délivrés auparavant qui ne seraient pas suffisamment complet. Il en appelle à votre bienveillance dans le délai de réception de ces nouveaux certificats.

Soyez assurée, Madame l'inspectrice d'académie-DASEN, de notre entier dévouement au Service Public d'Éducation.

Virginie Solunto
Co-Secrétaire départemental du
Bas-Rhin